PROJET

Compte rendu des Coprésidents Réunion conjointe des Comités du Fonds pour les technologies propres et du Fonds climatique d'investissement stratégique 18 novembre 2008

> Coprésidentes Claudia Grayeb, Mexique Katherine Sierra, Banque mondiale

Ouverture de la séance

1. La séance est ouverte par les coprésidentes, qui font remarquer que cette première réunion conjointe des Comités des deux Fonds d'investissement climatiques (CIF) a pour but d'examiner les questions juridiques et administratives pouvant intéresser les deux comités.

Adoption de l'ordre du jour

2. Les participants adoptent l'ordre du jour provisoire proposé dans le document CTF-SCF/1/Rev.1. Ils conviennent que le Comité du SCF se réunira séparément pour examiner l'adoption du Programme pilote pour la résilience climatique du Fonds climatique d'investissement stratégique.

Cadres de gouvernance du CTF et du SCF

- 3. Les participants examinent et approuvent les documents CTF-SCF/2/Rev.2 (Cadre de gouvernance du CTF) et CTF-SCF/3/Rev.2 (Cadre de gouvernance du SCF), sous réserve des modifications apportées par les participants.
- 4. Les membres des Comités notent que les cadres de gouvernance approuvés pour le CTF et le SCF sont conformes aux dispositions énoncées dans les documents relatifs au CTF et au SCF approuvés à la réunion de Potsdam en mai 2008. Le cadre de gouvernance est un document juridique qui définit le cadre général de gouvernance et de fonctionnement du CTF et du SCF, respectivement, et sur lequel se fonde le partenariat entre les participants à des activités du CTF et du SCF.
- 5. En approuvant les cadres de gouvernance, les participants conviennent:
 - a) de porter à six mois la durée du mandat des Coprésidents des Comités des fonds fiduciaires ;
 - b) de confier au Forum de partenariat la mission de présenter les savoirs nouveaux ; et
 - c) de conférer au Comité du SCF un rôle accru de conseil pour guider l'élaboration de programmes ciblés.

Règlement intérieur du Comité du CTF et du Comité du SCF

- 6. Les membres des Comités examinent et approuvent le règlement intérieur proposé (CTF-SCF/4, *Règlement intérieur des réunions du Comité du CTF* et CTF-SCF/5/Rev.1, *Règlement intérieur des réunions du Comité du SCF*). Ces règlements intérieurs décrivent les procédures régissant le déroulement des réunions des Comités des fonds fiduciaires.
- 7. Après avoir examiné les règlements intérieurs, les membres des Comités conviennent des points suivants :

- a) Les pays exclusivement IDA peuvent prétendre au remboursement des frais de voyage encourus pour participer aux réunions des Comités des fonds fiduciaires. Un financement sera accordé aux autres pays membres en développement pour toute réunion supplémentaire au-delà des deux réunions du Comité normalement prévues.
- b) L'énoncé des règles concernant les observateurs doit refléter l'intention du Comité d'autoriser des observateurs à prendre part aux délibérations stratégiques des Comités. Il est également noté que le rôle des observateurs au sein du SCF est plus large qu'au sein du CTF.

Budget des CIF pour l'exercice 09

- 8. Les Comités des fonds fiduciaires examinent et approuvent le budget des Fonds d'investissement climatiques pour l'exercice 09 (document CTF-SCF/6). Les participants notent que le budget proposé a été élaboré selon le principe suivant : « la rémunération des services administratifs et des activités liées aux projets sera effectuée sur la base du recouvrement intégral des coûts pour les établissements, mais sera guidée par les principes d'optimisation des ressources, de justification et de transparence. »
- 9. Le budget prévoit les ressources administratives requises pour la conduite des activités de l'ensemble de la structure de gestion des CIF, c'est-à-dire l'Administrateur fiduciaire chargé de gérer les actifs financiers des CIF, l'Unité administrative qui coordonne les travaux des CIF et fournit des services d'appui au Comité du fonds fiduciaire et à d'autres comités, et les six BMD qui font office « d'agents d'exécution » des CIF.

Clôture de la réunion

10. Les coprésidentes déclarent close la réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF.

Réunion du Comité du SCF

- 11. Les Coprésidentes du SCF, Philaslak Yukkasemwong (Thaïlande) et Katherine Sierra (Banque mondiale), ouvrent la réunion du Comité du SCF pour examiner le point 3 de l'ordre du jour, le Programme pilote pour la résilience climatique (PPCR), qui lui a été soumis par les participants à la réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF.
- 12. Le Comité du SCF examine et approuve le document CTF-SCF/7 intitulé *Pilot Program* for Climate Resilience under the Strategic Climate Fund, sous réserve des modifications convenues par les participants. Le Programme pilote pour la résilience climatique (PPCR) est le premier programme établi au titre du SCF conformément aux dispositions énoncées dans les paragraphes 27 à 32 du Cadre de gouvernance du SCF. Le Secrétariat est prié de transmettre le document modifié aux membres du Comité pour qu'ils vérifient et confirment que les modifications convenues ont bien été insérées dans le document révisé.

- 13. Les participants notent que la conception proposée s'inscrit entièrement dans la ligne de celle qui a été convenue à la réunion de Potsdam, en mai 2008.
- 14. Lors de l'examen du document, le Comité :
 - a) souligne l'importance des enseignements à tirer du PPCR et la nécessité de disposer d'un système robuste de suivi et d'évaluation ;
 - b) invite le Sous-comité à présenter au Comité du fonds fiduciaire, à sa réunion d'avril 2009, un rapport sur la conception du cadre d'évaluation des résultats dans la forme convenue, afin de donner au Comité la possibilité de formuler des directives supplémentaires ;
 - c) prie le Sous-comité de faire en sorte que les ressources soient réparties de manière raisonnable entre les programmes nationaux afin de promouvoir le transfert de connaissances entre pays et secteurs, compte tenu de leurs vulnérabilités spécifiques ; et
 - d) souligne la nécessité, pour le Groupe d'experts du PPCR et le Sous-comité, d'engager des consultations pour informer les pays de l'existence du PPCR, leur faire mieux connaître le programme, et chercher d'ores et déjà à savoir s'ils pourraient souhaiter y participer.

Clôture de la réunion

15. Les Coprésidentes déclarent close la réunion du Comité du SCF.